

Course au Large - Défi Nautic1^{er} au 4 mai 2015

Organisation : Société des Régates de Douarnenez avec le concours de Douarnenez Voile.

Le Grand Prix Guyader est une épreuve combinant des « Run » (épreuves consistant à effectuer le meilleur temps sur un parcours d'une longueur comprise entre 1 et 4 milles mouillé en baie de Douarnenez) et des courses côtières

1. Programme :

- Vendredi 1^{er} mai à partir de 11 H : «courses côtières» et / ou «Runs».
- Samedi 2 mai 10 H 30 : «courses côtières» et / ou «Runs».
- Dimanche 3 mai 10 H 30 : «courses côtières» et / ou «Runs».
- lundi 4 mai 10 H 30 : «courses côtières» et / ou «Runs».

Durant ces 4 jours, l'organisateur pourra, si les conditions météorologiques le permettent, mettre en place des parcours de substitution d'un autre format (duels, parcours côtier très court, etc...)

2. Autorités organisatrices :

- FFVoile
- Société des régates de Douarnenez

3. Règles appliquées :

- La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Courses à la Voile (page de couverture des RCV) en vigueur.
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.
- L'Arrêté du 30 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

4. Bateaux admis :

- Les bateaux de type monocoque 60 pieds
- Les bateaux de la classe «Class 40»
- Les bateaux de la classe «Multi 50»
- Les bateaux de type Maxi multicoque (multicoque de longueur supérieur à 50 pieds)

L'organisation se réserve la possibilité d'inviter sur les «Runs» d'autres types de bateaux ou engins de vitesse

5. Equipage :

- Le Grand Prix Guyader se court en équipage.
- Le nombre de personnes à bord ne devra pas être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à la capacité du ou des radeaux de survie.

6. Licences et Certificats médicaux :

- Les personnes embarquées devront posséder une licence annuelle FFVoile 2015 ou une licence journalière (validité 1 jour) FFVoile 2015 ou temporaire (validité 4 jours) FFVoile 2015. Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Douarnenez.
- Toutes les personnes embarquées pendant le Grand Prix Guyader (Run et / ou courses côtières) devront fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition ou le visa médical sur la licence FFVoile.
- Les participants de nationalité étrangère qui ne seraient pas licenciés à la fédération Française de Voile devront être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en responsabilité civile devant alors être au minimum de 1,5 million d'euros, ils devront présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition.

7. Conditions d'inscription :

- La date limite d'arrivée des bateaux et du skipper ou de son représentant à Douarnenez, port de Tréboul est fixé au jeudi 30 avril à 19 heures.
- Les Instructions de Course seront délivrées lors de la confirmation d'inscription les jeudi 30 avril de 14 h à 19 h.

Droit d'inscription :Inscription **avant** le 1^{er} avril 2015

- 500 € pour les bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 60 pieds,
- 400 € pour les Multi50,
- 300 € pour les Class40,

Inscription **après** le 1^{er} avril 2015

- 600 € pour les bateaux d'une longueur supérieure ou égale à 60 pieds
- 500 € pour les Multi50
- 400 € pour les Class40

Le droit d'entrée est payable à la SRD :

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

8. Classement :

8.1 Classements établis :

Il y aura un classement pour chacune des séries engagées : «Monocoque de 60 pieds», «Class 40», «Multi 50», «Maxi Multicoque»

8.2 Classements journaliers :

- Les courses côtières courues donneront lieu à un classement journalier.
- L'ensemble des « Runs » couru donnera lieu à un classement journalier, le bateau réalisant le meilleur temps de la journée sur la distance sera déclaré vainqueur, le deuxième meilleur temps second, etc...
- L'attribution des points se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV.

8.3 Classements Généraux :

- Il y aura un classement général
Ce classement général sera effectué par addition des points obtenus lors :
 - * de chaque classement journalier des « Runs » qui auront un coefficient 1
 - * de chaque classement journalier des courses côtières qui auront un coefficient 2
 - * du classement des courses de substitution qui auront chacune un coefficient 0.5
- Aucune course ne sera retirée.
- Le classement général se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV.
- En modification de l'annexe A8.2 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course côtière la plus longue en distance

9. Publicité :

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les bateaux devront présenter la carte publicité délivrée par la FFV.

10. Utilisation des droits :

Le propriétaire, ou l'usager du voilier, ou l'éventuel commanditaire, par le seul fait de sa participation au Grand Prix Guyader, accepte que l'organisateur utilise uniquement à des fins de promotion de l'épreuve et non commerciales, tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve.

11. Contact :

Société de Régates de Douarnenez - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez
Tel : 02 98 74 36 84 - Mail : douarnenez.regates@wanadoo.fr

